

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE
Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.



L'ÉDITO :

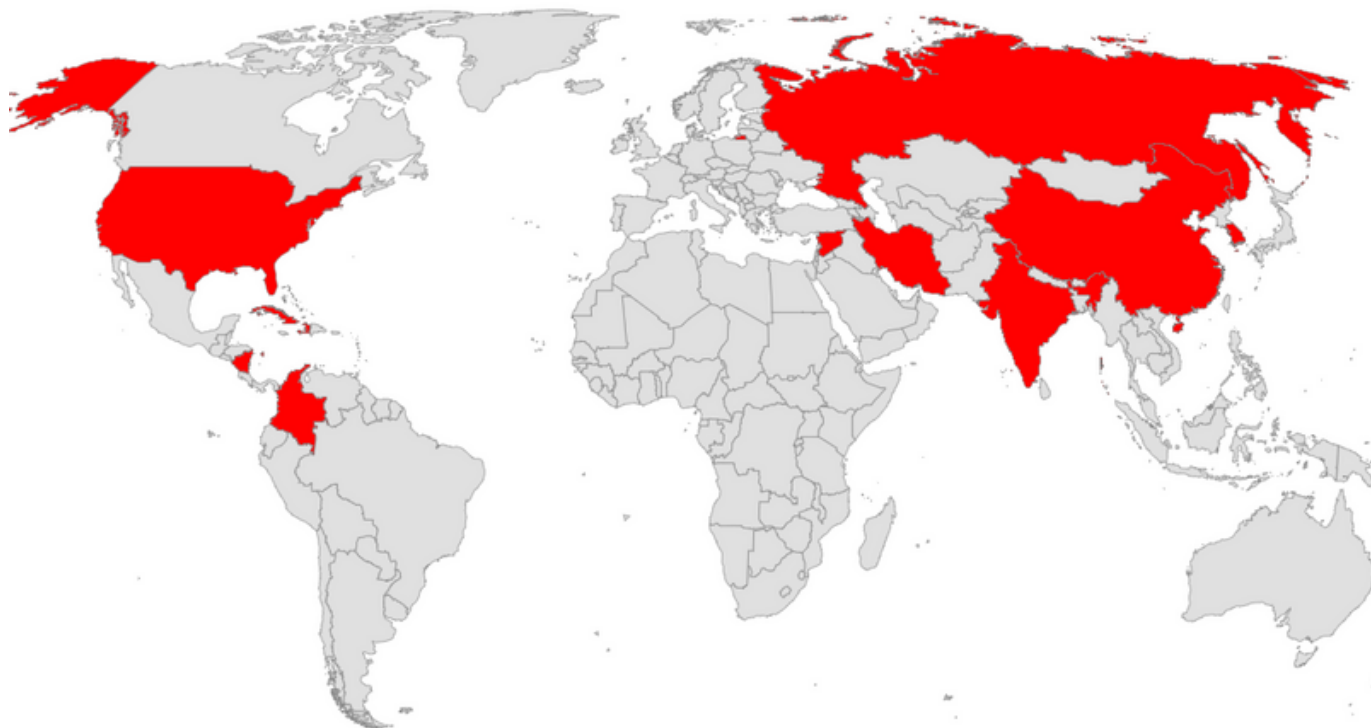
Chers lecteurs,

Dans cette édition parue le 4 novembre 2025 de **L'Écho des Sanctions**, nous revenons sur les sanctions prises durant le mois d'octobre. Il s'agit non seulement de sanctions prises par les pays occidentaux, notamment les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni, mais également par la Chine. Les informations contenues dans cette newsletter sont sourcées, le plus souvent à partir de sources primaires mais également secondaires.

Au sommaire ce mois-ci :

- La **Chine et les États-Unis** se sont livrés une **guerre économique** qui a débouché ce 31 octobre sur un retour au *statu quo ante bellum*, les deux pays ayant suspendu la grande majorité des sanctions annoncées.
- L'Union européenne a publié son **19ème paquet de sanctions**, ciblant toujours plus les revenus pétroliers russes, mais incluant également pour la première fois **des pays tiers**.
- Le **"Snapback"** des pays européens contre l'Iran est entré en application dès le début du mois entraînant plusieurs **conséquences financières**.

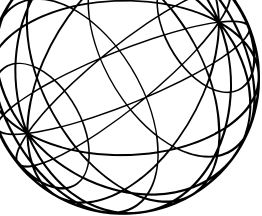
Nous vous remercions pour votre fidélité à L'Écho des Sanctions.



PAUL CAILLARD [in](#) & **INES CHAPONIC** [in](#)

Rédacteurs de cette veille pour le **Club Droit de l'AEGE**.

Étudiants à l'École de Guerre Économique en MBA SIE (Stratégie et Intelligence Economique) & M1 RensIE (Intelligence Economique).



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

SOMMAIRE

CHINE

- Le Royaume-Uni sanctionne 11 entités chinoises liées aux importations de pétrole russe
- Les principales entreprises pétrolières chinoises ont suspendu leurs importations de pétrole russe

P.04

p.04

p.04

COLOMBIE

- Le président colombien et trois de ses proches sanctionnés par les États-Unis

P.04

p.04

CUBA

- Nouveau soutien massif à la résolution des Nations Unies visant à mettre fin à l'embargo américain sur Cuba

P.04

p.04

HAÏTI

- Le Conseil de sécurité des Nations Unies reconduit à l'unanimité pour un an les sanctions contre Haïti

P.05

p.05

INDE

- Le Royaume-Uni sanctionne le raffineur indien *Nayara Energy*
- *Nayara Energy*, l'un des principaux raffineurs indiens de pétrole russe, a augmenté sa production durant les derniers mois
- Les raffineurs indiens, qui avaient stoppé leurs achats de pétrole russes ont repris leurs commandes en provenance de nouvelles entités

P.05

p.05

p.05

p.05

IRAN

- Réactivation des sanctions prévues par les Nations Unies contre l'Iran par le biais du mécanisme de "Snapback"
- Application par l'Union européenne des sanctions des Nations Unies contre l'Iran
- Application par le Canada des sanctions des Nations Unies contre l'Iran
- Application par le Royaume-Uni des sanctions des Nations Unies contre l'Iran
- Sanctions des États-Unis contre 17 individus et 21 entités de différentes nationalités liés au programme nucléaire iranien
- Sanctions des États-Unis contre les transporteurs et importateurs de pétrole iranien
- Sanctions des États-Unis contre les réseaux et milices pro-iraniennes
- Extension par la Suisse de la liste des entités sanctionnées en Iran
- Faillite de l'une des principales banques iraniennes sur fond de sanctions internationales
- Le rabais sur le pétrole iranien vendu à la Chine a atteint son plus haut niveau depuis plus d'un an

P.06

p.06

p.06

p.06

p.06

p.06

p.07

p.07

p.07

p.07

p.07

NICARAGUA

- L'Union européenne a reconduit jusqu'au 15 octobre 2026 ses sanctions contre le Nicaragua

P.08

p.08

RUSSIE

- Prolongation pour une année supplémentaire des sanctions européennes liées aux activités déstabilisatrices de la Russie
- Les États-Unis mettent sous sanctions les géants pétroliers *Lukoil* et *Rosneft*
- Le Royaume-Uni met sous sanctions les géants pétroliers *Lukoil* et *Rosneft* ainsi que plusieurs dizaines de navires et entités étrangères
- Le Royaume-Uni met sous sanctions 4 personnes et une entité au titre des sanctions contre la Russie

P.08

p.08

p.08

p.08

p.08

SYRIE

- Le Royaume-Uni retire le groupe syrien *Hayat Tahrir al-Cham* de sa liste des organisations terroristes

P.09

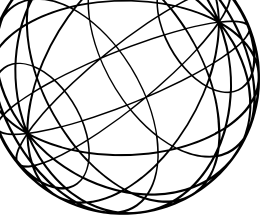
p.09

DIVERS

- La Chine sanctionne plusieurs industries de défense occidentales pour leurs liens avec Taïwan

P.09

p.09



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

DOSSIER : LA GUERRE COMMERCIALE SINO-AMERICAINE

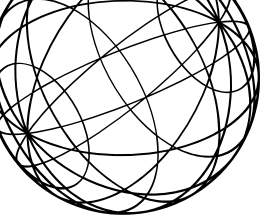
P.10

- Mise en place de la "règle des 50 %" en matière de contrôle des exportations par les États-Unis, touchant particulièrement la Chine p.10
- Mise en place d'un contrôle des exportations sur les terres rares par la Chine, associé à la "règle des 50 %" et d'une extraterritorialité de son application p.10
- Entrée en vigueur des frais portuaires décidés par les États-Unis contre les bateaux chinois p.10
- Mise en place par la Chine de frais portuaires contre les bateaux américains p.11
- La Chine sanctionne 5 filiales américaines du constructeur naval coréen *Hanwha Ocean* p.11
- Rencontre de Donald Trump et Xi Jinping à Busan en Corée du Sud p.11
- Suspension pour un an des frais portuaires décidés par la Chine et les États-Unis p.11
- Annonce de la suspension de la règle des 50 % du BIS des États-Unis p.12
- La Chine suspend pour un an le contrôle des exportations de terres rares pour l'Union européenne et les États-Unis p.12
- Levée probable par la Chine des sanctions contre les filiales américaines de la société sud-coréenne *Hanwha Ocean* p.12

DOSSIER : LE 19ÈME PAQUET DE SANCTIONS DE L'UE

P.13

- Sanctions contre l'Inde au titre du 19ème paquet de sanctions p.13
- Sanctions contre la Chine au titre du 19ème paquet de sanctions p.13
- Interdiction des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) p.13
- Accroissement des sanctions contre *Rosneft* et *Gazprom Neft* p.14
- Sanctions contre plusieurs banques russes, biélorusses, kazakhs, tadjiks et kirghizes p.14
- Sanctions contre les systèmes de paiement russe p.14
- Sanctions contre les crypto-actifs russes, le *stablecoin* A7A5 et les services associés p.15
- Restrictions des fournitures de services au gouvernement russe p.15
- Sanctions contre les entreprises implantées dans les Zones Économiques Spéciales russes p.15
- Sanctions contre des navires, entreprises et entités liées aux hydrocarbures russes p.15
- Mises en place de restrictions aux exportations concernant plusieurs types de biens p.15



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

CHINE

Le Royaume-Uni sanctionne 11 entités chinoises liées aux importations de pétrole russe - 15/10/2025

Le Royaume-Uni a étendu ses sanctions contre la Russie à plusieurs individus et entités qui participent aux exportations des hydrocarbures russes ou qui soutiennent l'industrie de défense russe, et notamment 11 entreprises chinoises. La Chine a réagi à l'annonce de ces sanctions, dénonçant leur caractère unilatéral et le fait qu'elles ne reposent sur aucune résolution du CSNU et a menacé le Royaume-Uni de représailles.

[Lien vers l'article du South China Morning Post](#)

Les principales entreprises pétrolières chinoises ont suspendu leurs importations de pétrole russe - 23/10/2025

Les grandes compagnies pétrolières d'État chinoises, dont *PetroChina*, *Sinopec*, *CNOOC* et *Zhenhua Oil*, ont suspendu leurs achats de pétrole russe transporté par voie maritime en raison des récentes sanctions américaines, européennes et britanniques visant *Rosneft* et *Lukoil*. Cependant, les importations via le pipeline russe vers la Chine, d'environ 900 000 barils par jour, semblent peu affectées par les sanctions.

[Lien vers l'article de presse Reuters](#)

COLOMBIE

Le président colombien et trois de ses proches sanctionnés par les États-Unis - 24/10/2025

L'OFAC a placé le Président colombien Gustavo Petro et trois de ses proches sur la liste de sanctions de l'Executive Order 14052 signée en 2021 pour sanctionner les trafiquants de drogue internationaux. L'administration Trump l'accuse de ne pas assez lutter contre les cartels de son pays, mais le président colombien est également un opposant virulent à la politique migratoire des États-Unis.

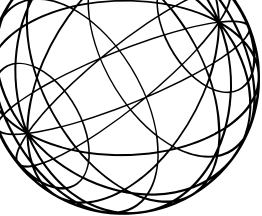
[Lien vers le site de l'OFAC](#)

CUBA

Nouveau soutien massif à la résolution des Nations Unies visant à mettre fin à l'embargo américain sur Cuba - 29/10/2025

Les États membres de l'ONU ont massivement soutenu la résolution portant la "Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique", avec 165 pour, 7 contre et 12 abstentions. Cette résolution est mise au vote et massivement adoptée chaque année depuis 1993, mais étant non contraignante, elle n'infléchit pas la position américaine vis-à-vis de Cuba.

[Lien vers l'article de l'ONU](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

HAÏTI

Le Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) reconduit à l'unanimité pour un an les sanctions contre Haïti - 17/10/2025

Le CSNU a adopté la [résolution 2794](#) le 17 octobre, qui renouvelle pour un an les sanctions prévues par la [résolution 2653](#) de 2022 à l'encontre des entités et personnes menaçant la paix, et ajoute deux nouveaux noms à la liste des personnes sanctionnées.

[Lien vers le communiqué de l'ONU](#)

INDE

Le Royaume-Uni sanctionne le raffineur indien *Nayara Energy* - 15/10/2025

Nayara Energy, majoritairement détenu par des entités russes dont *Rosneft* (49,13%), a été sanctionné par le Royaume-Uni dans le cadre des sanctions sur *Lukoil* et *Rosneft*, qui ont grandement affecté les raffineurs indiens. *Nayara Energy*, qui possède la deuxième raffinerie du pays en termes de capacité, est désormais sous sanction du Royaume-Uni.

[Lien vers la notice du Gouvernement britannique](#)

Les raffineurs indiens, qui avaient stoppé leurs achats de pétrole russe, ont repris leurs commandes en provenance de nouvelles entités - 31/10/2025

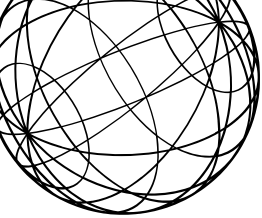
L'*Indian Oil Corporation*, le principal raffineur indien, a repris l'achat de pétrole russe pour décembre, en acquérant cinq cargaisons de pétrole russe auprès d'entités non sanctionnées, malgré la pression de Washington pour que l'Inde cesse ses approvisionnements. Depuis les sanctions américaines récentes sur *Rosneft* et *Lukoil*, plusieurs raffineurs indiens, comme *Mangalore Refinery*, *HPCL-Mittal* et *Reliance*, [ont suspendu leurs achats](#). La forte baisse de la demande chinoise et les remises importantes sur le pétrole russe ont rendu ces cargaisons particulièrement attractives pour les raffineurs indiens.

[Lien vers l'article de Reuters](#)

***Nayara Energy*, l'un des principaux raffineurs indiens de pétrole russe, a augmenté sa production durant les derniers mois - 31/10/2025**

Nayara Energy a augmenté sa production à la raffinerie de Vadinar à 90-93% de sa capacité après avoir chuté à 70-80% suite aux sanctions européennes. Le redressement est dû à une hausse des ventes domestiques de carburant, notamment à *Hindustan Petroleum*. *Nayara* utilise exclusivement du pétrole russe, fourni via *Rosneft* et des traders non sanctionnés. Contrairement à d'autres grands raffineurs indiens comme *Reliance*, qui ont suspendu les achats de pétrole russe après les sanctions américaines sur *Rosneft* et *Lukoil*, *Nayara Energy* continue ses approvisionnements.

[Lien vers l'article du journal Reuters](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

IRAN

Réactivation des sanctions prévues par les Nations Unies contre l'Iran par le biais du mécanisme de "Snapback" - 27/09/2025

Au titre des articles 36 et 37 du JCPoA, et des paragraphes 11 à 13 de la résolution 2231 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'ONU a instauré à l'encontre de l'Iran les sanctions internationales prévues aux résolutions 1696, 1737, 1747, 1803, 1835, et 1929. Le mécanisme a été déclenché le 28 août par la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

[Lien vers le communiqué du Département d'État](#)

[Lien vers le communiqué de l'ONU](#)

Application par l'Union européenne des sanctions des Nations Unies contre l'Iran - 29/09/2025

Le Conseil de l'Union européenne a adopté à l'unanimité le 29 septembre la décision de politique étrangère et de sécurité commune 2025/1972 rétablissant les sanctions contre l'Iran. Ces sanctions comprennent les règlements d'exécution 2025/1980 et 2025/1982 qui listent les personnes et entités sanctionnées, ainsi que le règlement 2025/1975. Ce dernier précisant les interdictions sectorielles dans le secteur énergétique ou encore des transports, mais surtout financier et des assurances avec notamment une restriction des transactions commerciales.

Application par le Canada des sanctions des Nations Unies contre l'Iran - 01/10/2025

À partir du 30 septembre 2025, le Canada applique les sanctions contre l'Iran prévues par le Conseil de Sécurité des Nations Unies.

[Lien vers le règlement du Gouvernement canadien](#)

Application par le Royaume-Uni des sanctions des Nations Unies contre l'Iran - 01/10/2025

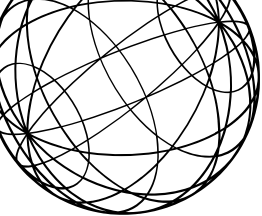
A partir du 1er octobre 2025, le Royaume-Uni applique les sanctions contre l'Iran prévues par le Conseil de Sécurité des Nations Unies, incluant la liste des personnes et entités sanctionnées.

[Lien vers le document officiel](#)

Sanctions des États-Unis contre 17 individus et 21 entités de différentes nationalités liés au programme nucléaire iranien - 01/10/2025

Dans le cadre du rétablissement des sanctions par les Nations Unies dans le cadre du "Snapback", les États-Unis ont ajouté 17 individus et 21 entités à la liste SDN de l'OFAC au titre de l'Executive Order 13382. Cette décision est prise en parallèle du rétablissement des sanctions des Nations Unies, ces dernières ayant été rétablies dès 2018 par les États-Unis lorsque Donald Trump avait quitté le JCPOA.

[Lien vers le communiqué du Département d'État](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

Sanctions des États-Unis contre les transporteurs et importateurs de pétrole iranien - 09/10/2025

Les États-Unis ont sanctionné plusieurs dizaines de personnes, entités et navires participant à l'exportation du pétrole iranien, ainsi ajoutés à la liste SDN de l'OFAC. Les personnes et entités sont notamment liées aux Emirats arabes unis, à Hong Kong, au Sri Lanka, au Panama, à la Turquie, à Singapour, à l'Inde mais surtout à la Chine dont des ports, raffineurs et armateurs sont sanctionnés.

[Lien vers le communiqué du Trésor](#)

Sanctions des États-Unis contre les réseaux et milices pro-iraniennes - 09/10/2025

Le département du Trésor américain a sanctionné plusieurs individus et entreprises accusés d'aider le régime iranien à contourner les sanctions, à financer des milices en Irak et à commettre des actes de corruption.

[Lien vers le communiqué du Trésor](#)

Extension par la Suisse de la liste des entités sanctionnées en Iran - 21/10/2025

Le 21 octobre 2025, 24 personnes et 23 entités ont été ajoutées par la Suisse à la liste des sanctions contre l'Iran.

[Lien vers le document officiel](#)

Faillite de l'une des principales banques iraniennes sur fond de sanctions internationales - 23/10/2025

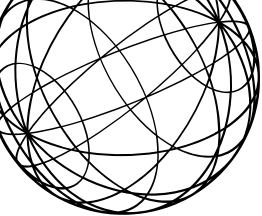
Le 23 octobre 2025, la banque iranienne *Ayandeh* s'est déclarée en faillite à la suite de problèmes de corruption et de mauvaise gestion, aggravés par le retour des sanctions internationales au début du mois d'octobre. Ayant accumulé près de 2.9 milliards de dollars de dette, elle a été absorbée le jour même par la banque *Melli*, propriété du gouvernement iranien.

[Lien vers l'article du journal The Digital Banker](#)

Le rabais sur le pétrole iranien vendu à la Chine a atteint son plus haut niveau depuis plus d'un an - 29/10/2025

Le pétrole iranien étant sous sanctions internationales, le pays est contraint de vendre ses hydrocarbures à un prix inférieur à celui du marché. Or, ce rabais, qui était de 3 \$ du baril en mars et 6 \$ en septembre, atteint aujourd'hui entre 8 et 10 \$ le baril. Les nouvelles sanctions des États-Unis, du Royaume-Uni et de l'Union européenne contre les transporteurs et raffineurs du pétrole iranien et russe ont conduit certains acheteurs, notamment chinois, à suspendre leurs achats de pétrole par peur de sanctions. En parallèle, les quotas d'importation auxquels sont soumis les raffineurs indépendants chinois sont quasiment épuisés, contraignant ceux-ci à réduire leurs importations.

[Lien vers l'article du journal Reuters](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

NICARAGUA

L'Union européenne a reconduit jusqu'au 15 octobre 2026 ses sanctions contre le Nicaragua - 29/09/2025

L'Union européenne a reconduit jusqu'au 15 octobre 2026 les sanctions adoptées en 2019 contre 21 personnes et 3 entités du Nicaragua. Cette décision est immédiatement suivie par l'Albanie, l'Arménie, la Bosnie-herzégovine, l'Islande, le Liechtenstein, la Moldavie, le Monténégro, la Macédoine du Nord, la Norvège, la Serbie et l'Ukraine, ainsi que la Suisse le 20 octobre.

[Lien vers le Journal officiel de l'Union européenne](#)

RUSSIE

Prolongation pour une année supplémentaire des sanctions européennes liées aux activités déstabilisatrices de la Russie - 03/10/2025

Le Conseil de l'Union européenne a adopté la décision 2025/2019 le 3 octobre, qui renouvelle pour un an les sanctions prévues par la décision 2024/2643 de 2024 à l'encontre des entités et personnes participant aux activités déstabilisatrices menées par la Russie.

[Lien vers le Journal officiel de l'Union européenne](#)

Le Royaume-Uni met sous sanctions les géants pétroliers Lukoil et Rosneft ainsi que plusieurs dizaines de navires et entités étrangères - 15/10/2025

Le Royaume-Uni a élargi ses sanctions contre la Russie en ajoutant environ 90 nouvelles entités et individus à sa liste noire, dont les compagnies pétrolières *Rosneft* et *Lukoil* ainsi que 44 navires liés à la "flotte de l'ombre".

Ces mesures visent à réduire les revenus énergétiques du Kremlin finançant la guerre en Ukraine, en imposant le gel des avoirs, des restrictions sur les services maritimes et financiers, et l'interdiction pour les entreprises britanniques de fournir des services fiduciaires aux entités concernées.

[Lien vers l'article du journal Reuters](#)

Les Etats-Unis mettent sous sanctions les géants pétroliers Lukoil et Rosneft - 15/10/2025

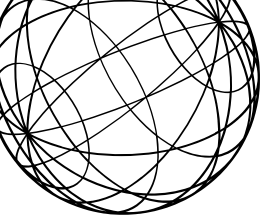
Le département du Trésor sanctionne les deux géants pétroliers russes *Rosneft Oil Company* et *Lukoil*, ainsi que la plupart de leurs filiales, désignées par l'OFAC comme toutes les entités possédées à au moins 50 % par l'un des deux géants pétroliers.. L'ensemble de ces entités sont désormais ajoutées à la liste de l'OFAC.

[Lien vers le communiqué du Trésor](#)

Le Royaume-Uni met sous sanctions 4 personnes et une entité au titre des sanctions contre la Russie - 23/10/2025

Le Royaume-Uni a complété ses précédentes sanctions contre la Russie, en parallèle de l'adoption du 19ème paquet de sanctions de l'Union européenne, en ajoutant 4 personnes à sa liste de sanctions ainsi qu'une entité.

[Lien vers la notice du Gouvernement britannique](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

SYRIE

Le Royaume-Uni retire le groupe syrien *Hayat Tahrir al-Cham* de sa liste des organisations terroristes - 21/10/2025

Le gouvernement britannique a annoncé le retrait du groupe syrien *Hayat Tahrir al-Cham* de sa liste des organisations terroristes, mettant fin à une désignation en vigueur depuis 2017. Cette annonce fait suite à [la décision](#) de Washington le 7 juillet 2025 de révoquer la désignation de HTC comme Organisation Terroriste Étrangère.

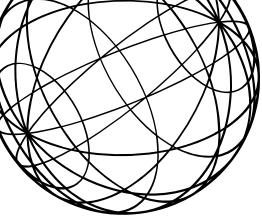
[Lien vers le communiqué officiel britannique](#)

DIVERS

La Chine sanctionne plusieurs industries de défense occidentales pour leurs liens avec Taiwan - 09/10/2025

La Chine a inscrit [14 organisations étrangères](#), principalement américaines sur sa « liste d'entités peu fiables » en raison de leurs liens avec Taiwan, limitant leurs activités commerciales sur son territoire. Parmi elles figure *TechInsights*, société canadienne de recherche technologique, ou encore les filiales américaines de *BAE Systems* et *Elbit Systems*.

[Lien vers l'article de Reuters](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

DOSSIER : LA GUERRE COMMERCIALE SINO-AMERICAINE

Mise en place de la "règle des 50 %" en matière de contrôle des exportations par les Etats-Unis, touchant particulièrement la Chine - 29/09/2025

Le Bureau de l'industrie et de la sécurité (BIS) du département du Commerce américain a publié la règle dite « Affiliates Rule », entrée en vigueur le 29 septembre 2025. Celle-ci étend automatiquement les restrictions sur les exportations aux entités détenues à 50 % ou plus, directement ou indirectement, par des sociétés figurant sur différentes listes : Entity List, Military End-User List (MEU) ou SDN List (pour la SDN list, uniquement dans le cas des entités liées aux sanctions citées au EAR 744.8(a)(1)).

Elle élargit aussi la portée des Foreign Direct Product Rules et introduit un nouveau "red flag" obligeant les exportateurs à vérifier la structure de propriété de leurs partenaires étrangers. Parallèlement, le BIS a instauré une licence générale temporaire de 60 jours permettant certaines transactions avec des filiales non listées jusqu'au 28 novembre 2025. Cette mesure va particulièrement toucher la Chine et pourrait porter le nombre d'entreprises chinoises visées par les sanctions américaines de 1 300 à plus de 20 000.

Cette mesure est désormais suspendue pour un an.

Plus d'informations sur [Covington](#) ou [White & Case](#)

[Lien vers le Journal officiel du Gouvernement des États-Unis](#)

Mise en place d'un contrôle sur les exportations de terres rares par la Chine, associé à la règle des 50 % et d'une extraterritorialité de son application - 09/10/2025

Le Bureau de la sécurité industrielle et du contrôle des importations et exportations du ministère chinois du Commerce (MOFCOM) a annoncé de nouvelles mesures de contrôle sur les exportations liées aux terres rares, semi-conducteurs, matériaux ultradurs et batteries au lithium.

Pour la première fois, la Chine exerce une juridiction extraterritoriale en exigeant que les entreprises étrangères obtiennent une licence pour réexporter certaines terres rares entre pays tiers.

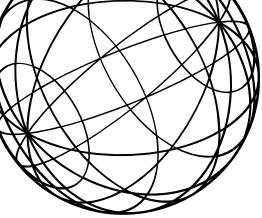
Les exportations de 12 d'entre elles sont désormais restreintes après que le ministère a ajouté cinq éléments : l'holmium, l'erbium, le thulium, l'euporium et l'ytterbium. MOFCOM a également introduit la "règle des 50 %", refusant par principe les licences d'exportation aux entreprises figurant sur ses listes de contrôle ou de surveillance, ainsi qu'à leurs filiales détenues à 50 % ou plus. Il était prévu que ces mesures entrent en application le 8 novembre 2025, mais elles sont désormais suspendues pour un an.

[Lien vers l'article du journal White & Case](#)

Entrée en vigueur des frais portuaires décidés par les États-Unis contre les bateaux chinois - 14/10/2025

À partir du 14 octobre 2025, de nouveaux frais d'entrée dans les ports américains entreront en vigueur, en vertu d'une action Section 301 menée par l'Office of the U.S. Trade Representative (USTR) annoncée en avril 2025. Ces frais ciblent les navires détenus, exploités ou construits par des intérêts chinois, ainsi que certains transporteurs de véhicules non américains. Ils seront appliqués à chaque « rotation » de port américain et pourront être facturés jusqu'à cinq fois par navire et par an. Ces frais portuaires sont désormais suspendus.

[Lien vers l'article du journal CNBC](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

DOSSIER : LA GUERRE COMMERCIALE SINO-AMERICAINE

Mise en place par la Chine de frais portuaires contre les bateaux américains - 14/10/2025

La Chine a annoncé qu'à partir du 14 octobre, les navires américains devront payer des frais pour accéder aux ports chinois. Cette annonce intervient en réponse aux droits imposés par les États-Unis aux navires chinois à l'entrée des ports américains. Le ministère chinois des Transports a qualifié les frais américains de discriminatoires, unilatéraux et contraires aux intérêts chinois et a fixé ses propres droits à 400 yuans (56 \$) par tonne nette, avec des hausses programmées jusqu'en avril 2028, reflétant le montant et le calendrier des États-Unis. À long terme, la demande pourrait se tourner vers des navires non chinois, mais la production limitée et le coût élevé des navires américains rendent peu probable une hausse significative de leur utilisation, alors que la Chine contrôle 53,3 % de la construction navale mondiale contre seulement 0,1 % pour les États-Unis.

[Lien vers l'article du journal CNBC](#)

La Chine sanctionne 5 filiales américaines du constructeur naval coréen Hanwha Ocean - 14/10/2025

Les actions du constructeur naval sud-coréen *Hanwha Ocean* ont chuté de plus de 8 % après que la Chine a sanctionné cinq de ses filiales américaines, accusées d'avoir soutenu les enquêtes américaines visant l'industrie maritime chinoise. Cette décision accompagne l'instauration de frais portuaires « réciproques » sur les navires liés aux États-Unis, marquant une nouvelle escalade dans les tensions commerciales. Les sanctions interdisent toute coopération avec les filiales concernées et pourraient affecter les projets de construction navale de Hanwha aux États-Unis.

Ces sanctions sont aujourd'hui suspendues.

[Lien vers le document officiel](#)

Rencontre de Donald Trump et Xi Jinping à Busan en Corée du Sud - 30/10/2025

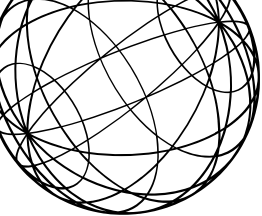
La rencontre entre le président américain Donald Trump et le président chinois Xi Jinping, prévue à l'occasion du sommet de l'APEC à Busan, marque leur premier face-à-face en six ans.

Suspension pour un an des frais portuaires décidés par la Chine et les États-Unis - 30/10/2025

Les États-Unis et la Chine ont convenu de suspendre pour un an leurs frais portuaires réciproques sur les navires liés à l'autre pays, marquant un apaisement dans un conflit qui s'inscrit dans la guerre commerciale plus large entre les deux puissances.

Les États-Unis avaient imposé ces frais à partir du 14 octobre dans le cadre d'une enquête sur la domination chinoise dans les secteurs maritimes et de la construction navale, tandis que la Chine avait répliqué avec des mesures similaires sur les navires américains.

[Lien vers l'article du journal Bloomberg](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

DOSSIER : LA GUERRE COMMERCIALE SINO-AMERICAINE

Annonce de la suspension de la règle de 50% du BIS des États-Unis - 30/10/2025

L'administration Trump a accepté le report d'un an de la mise en œuvre de la "règle des 50 %" visant à étendre considérablement le nombre d'entreprises chinoises soumises à des restrictions commerciales américaines, dans le cadre d'un accord plus large ayant également conduit Pékin à suspendre sa dernière escalade des contrôles à l'exportation de terres rares.

Selon le ministère chinois du Commerce, Washington a ainsi accepté de différer l'application de sa « règle des 50 % », annoncée fin septembre, visant à empêcher les entreprises sanctionnées d'accéder à des produits américains à travers leurs filiales.

[Lien vers l'article du journal Bloomberg](#)

La Chine suspend pour un an le contrôle des exportations de terres rares pour l'Union européenne et les États-Unis - 30/10/2025

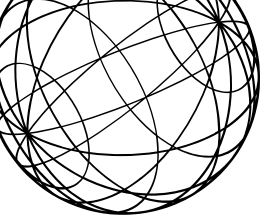
À la suite de la rencontre entre Xi Jinping et Donald Trump, la Chine a accepté de suspendre pendant un an ses contrôles à l'exportation sur les terres rares et de mettre fin aux enquêtes visant les entreprises américaines dans la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs. Cette suspension s'étend également à l'Union européenne, fortement dépendante des terres rares chinoises, selon le commissaire européen au Commerce Maroš Šefčovič. Cependant, les restrictions plus anciennes, introduites en avril et portant sur sept terres rares ainsi que sur les aimants rares essentiels pour l'automobile, la défense et les semi-conducteurs, restent en vigueur pour l'instant.

[Lien vers l'article du journal Reuters](#)

Levée probable par la Chine des sanctions contre les filiales américaines de la société sud-coréenne *Hanwha Ocean* - 01/11/2025

À l'issue du sommet sino-américain à Gyeongju, l'administration Trump affirme que la Chine s'est engagée à lever les sanctions imposées à plusieurs filiales américaines de *Hanwha Ocean*, ciblées pour leur coopération avec l'enquête américaine sur l'Article 301 concernant le transport maritime et la construction navale. Cependant, la Chine n'a pas encore officiellement confirmé cette levée de sanction.

[Lien vers l'article du journal ChosunBiz](#)



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

DOSSIER : 19ÈME PAQUET DE SANCTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LA RUSSIE

L'accord de l'ensemble des pays membres de l'Union européenne le 22 octobre a conduit à l'adoption du 19ème paquet de sanctions de l'Union européenne contre la Russie le **23 octobre 2025** à travers trois règlements : [2025/2033](#), [2025/2037](#) et [2025/2041](#).

Ce 19ème paquet se place dans la continuité des précédents (juillet 2025, mai 2025, février 2025) en se concentrant notamment sur la réduction des exportations d'hydrocarbures du Kremlin.

Le 19 septembre 2025, la Présidente de la Commission européenne [présentait ce nouveau train de sanctions](#) au travers de trois objectifs : la réduction des recettes à l'exportation des hydrocarbures, la suppression des brèches dans le système financier russe lui permettant de contourner les sanctions, le contrôle des exportations de biens et technologies nécessaires à l'effort de guerre.

[Lien vers le communiqué de la Commission européenne](#)

Sanctions contre l'Inde au titre du 19ème paquet de sanctions

L'Union européenne a adopté son 19^e paquet de sanctions contre la Russie, incluant, dans le [règlement 2025/2033](#), trois entreprises indiennes : *Aerotrust Aviation*, *Ascend Aviation India* et *Shree Enterprises*, accusées de soutenir le complexe militaro-industriel russe. Ces sociétés figurent parmi 45 entités visées pour avoir facilité le contournement des restrictions sur les technologies avancées.

[Lien vers l'article du journal Business Today.](#)

Sanctions contre la Chine au titre du 19ème paquet de sanctions

L'Union européenne [a ajouté](#) deux raffineries chinoises : *Liaoyang Petrochemical* et *Shandong Yulong Petrochemical*, ainsi que *Chinaoil Hong Kong*, la branche commerciale de *PetroChina*, à sa liste de sanctions liées à la Russie. De plus, [12 entreprises chinoises](#) ont été sanctionnées pour avoir aidé la Russie à contourner les restrictions en matière de transferts de technologie. La Chine a contesté cette décision.

Interdiction des importations de gaz naturel liquéfié (GNL)

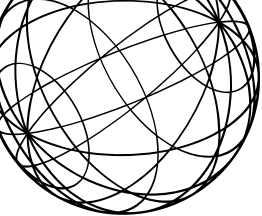
Les sanctions européennes introduisent pour la première fois une interdiction progressive des importations de gaz naturel liquéfié (GNL) russe, dans l'objectif de supprimer la dépendance énergétique à Moscou d'ici 2028.

[Le paquet prévoit plusieurs mesures clés](#) : une interdiction totale de tout nouveau contrat d'importation de gaz russe à partir du 1^{er} janvier 2026; une période transitoire permettant aux contrats à court terme conclus avant le 17 juin 2025 de rester valides jusqu'au 17 juin 2026; et aux contrats à long terme jusqu'au 1^{er} janvier 2028.

Les modifications contractuelles ne seront autorisées que pour des raisons opérationnelles strictement définies, sans possibilité d'augmentation de volume, sauf exceptions pour les États membres enclavés.

Cette décision intervient alors que le gaz russe représente encore environ 13 % de l'approvisionnement énergétique de l'Union, pour une valeur estimée à plus de 15 milliards d'euros par an. Le Conseil soutient également un projet de règlement imposant des obligations de transparence et d'autorisation préalable pour toute importation de gaz, russe ou non, afin de mieux contrôler la part de gaz d'origine russe dans les cargaisons.

[Lien vers l'article de Herbert Smith Freehills Kramer](#)



DOSSIER : 19ÈME PAQUET DE SANCTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LA RUSSIE

Accroissement des sanctions contre *Rosneft* et *Gazprom Neft*

Le nouveau paquet de sanctions de l'Union européenne renforce l'interdiction des transactions avec les deux principaux producteurs pétroliers publics russes, *Rosneft* et *Gazprom Neft*. Les exemptions précédemment accordées pour certaines opérations jugées nécessaires, telles que l'achat, l'importation ou le transport de gaz naturel, de titane, d'aluminium, de cuivre, de nickel, de palladium, de minerai de fer et de pétrole, y compris les produits pétroliers raffinés provenant de ou transitant par la Russie, ne s'appliquent désormais plus à ces deux entreprises.

Une dérogation très limitée subsiste pour *Rosneft* : elle concerne uniquement le transit de pétrole ou de produits raffinés provenant d'un pays tiers, à condition que les marchandises soient simplement chargées, transitent ou partent de Russie, et que leur origine et leur propriétaire ne soient pas russes.

[Lien vers l'article de Gorrisen Federspiel](#)

Sanctions contre plusieurs banques russes, biélorusses, kazakhs, tadjiks et kirghizes

L'Union européenne annonce l'interdiction de toute transaction avec cinq établissements bancaires russes à compter du 12 novembre ([Annexe 4](#)). Les banques concernées sont *Alfa-Bank*, *MTS Bank*, *Absolut Bank*, *Zemsky Bank* et *NPO Istina*.

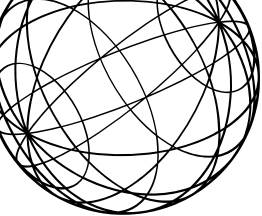
La liste des sanctions inclut également plusieurs institutions biélorusses ([Annexe 44](#)) dont *Alfa-Bank*, *Sberbank*, *VTB*, *Belgasprombank* et *BelVEB*, ainsi que la filiale kazakhe de *VTB* et sa succursale à Shanghai.

Enfin, l'Union européenne a imposé des restrictions sur les transactions financières avec plusieurs banques au Kazakhstan, au Kirghizstan et au Tadjikistan ([Annexe 14](#)). Les sanctions visent la succursale kazakhe de la banque russe *VTB*, les banques kirghizes *Tolubay* et *Eurasian Savings Bank*, ainsi que les institutions financières tadjikes *Dushanbe City Bank*, *Spitamen* et *Kommerzbank*. Ces mesures visent à resserrer davantage l'accès du secteur financier russe et de ses alliés à la finance internationale, dans le contexte de la guerre en Ukraine.

[Lien vers le communiqué de la Commission européenne](#)

Sanctions contre les systèmes de paiement russe

L'Union européenne renforce ses sanctions contre la Russie dans le domaine financier. À partir du 25 janvier 2026, les opérateurs européens seront interdits de se connecter aux systèmes de la Banque centrale russe ainsi qu'aux systèmes de paiement Mir et SBP.



OCTOBRE 2025

L'ÉCHO DES SANCTIONS

Newsletter mensuelle du club droit de l'AEGE

Le bulletin stratégique sur les sanctions internationales.

DOSSIER : 19ÈME PAQUET DE SANCTIONS DE L'UNION EUROPÉENNE CONTRE LA RUSSIE

Sanctions contre les crypto-actifs russes, le *stablecoin* A7A5 et les services associés

L'Union européenne élargit ses sanctions ([Annexe 53](#)) en interdisant les transactions liées au *stablecoin* russe A7A5 (à compter du 25 novembre), ainsi qu'avec son développeur, émetteur et plateforme de trading.

Les nouvelles mesures interdisent également toute transaction, directe ou indirecte, avec des institutions financières ou entités fournissant des services de crypto-actifs à des individus ou organisations inscrits sur la liste des sanctions, ou soutenant la guerre menée par la Russie. Les services de crypto-actifs aux ressortissants russes ou aux résidents en Russie sont également proscrits.

Restrictions des fournitures de services au gouvernement russe

Il est désormais obligatoire d'obtenir une autorisation préalable pour fournir tout service au gouvernement Russe. Les restrictions pour les entités russes non gouvernementales sont étendues aux services d'intelligence artificielle, au calcul haute performance et aux services commerciaux spatiaux, renforçant ainsi l'impact des sanctions sur le secteur technologique et financier russe.

Sanctions contre les entreprises implantées dans les ZES russes

Le 19^e paquet de sanctions de l'UE introduit des restrictions sur les activités dans 11 zones économiques spéciales (ZES) russes, réparties en deux sections ([Annexe 52](#)).

Pour les ZES de la Section B (Lipetsk, Togliatti, Lyudino, Saint-Petersbourg, Dubna, Innopolis, Ulyanovsk, Skolkovo, Free Port de Vladivostok), il est interdit de créer de nouvelles participations, coentreprises, filiales ou de conclure de nouveaux contrats pour fournir des biens, services ou droits de propriété intellectuelle, sans obligation immédiate de se désengager des actifs existants.

Pour les ZES de la Section A (Alabuga et Technopolis Moscow), des mesures plus strictes s'appliqueront à partir du 25 janvier 2026 : les participations existantes, coentreprises, filiales et contrats devront être terminés, obligeant les acteurs européens à se retirer de ces actifs.

[Lien vers l'article de Birch Legal](#)

Sanctions contre des navires, entreprises et entités liées aux hydrocarbures russes

Les noms de 117 navires ont été ajoutés aux listes des sanctions européennes contre la Russie ([Annexe 12](#)).

42 entités et 21 personnes, dont celles citées précédemment, ont également été inscrites aux listes de sanctions contre la Russie ([Annexes 1 et 19](#)).

Mises en place de restrictions aux exportations concernant plusieurs types de biens

Les listes de sanctions à l'exportation ([Annexes 2, 5, 7, 23 et 23 octies](#)), incluant la Biélorussie ([2025/2041](#)) sont mises à jour.



PAUL CAILLARD  & INES CHAPONIC 

Rédacteurs de cette veille pour le **Club Droit de l'AEGE**.

Étudiants à l'École de Guerre Économique en MBA SIE (Stratégie et Intelligence Economique) & M1 RensIE (Intelligence Economique).